

Chambre provinciale des comptes de la Ngounié

Dix logements d'astreinte pour les cadres supérieurs

F.A.

Mouila/Gabon

LES hauts cadres de la chambre provinciale des Comptes de Mouila ont désormais 10 logements d'astreinte mis à leur disposition par l'Etat. Le ministre de la Justice, garde des Sceaux, chargé des droits humains, Alexis Boutamba Mbina, a remis les clés de ces villas, vendredi dernier.

« Le personnel de la chambre provinciale des Comptes de Mouila, par ma voix, remercie le président de la République, président du Conseil supérieur de la magistrature, Ali Bongo Ondimba, pour ses efforts inlassables à l'endroit des

magistrats et autres personnels des juridictions. Nos remerciements vont également à l'endroit du gouvernement, représenté par le ministre en charge de la Justice, au premier président de la Cour des comptes, au procureur général auprès de la Cour, qui œuvrent au quotidien à l'amélioration des conditions de vie et de travail du personnel dont ils ont la charge », a souligné le président de la Chambre provinciale des Comptes.

Le membre du gouvernement a félicité les responsables de la Cour des comptes pour la politique de logement de ses cadres supérieurs. « Après Tchibanga, Koula-Moutou, Oyem et sûrement bien d'autres, aujourd'hui nous sommes à Mouila. Mais, je



Photo : F.A.

Les personnalités au sortir de la visite des logements affectés aux magistrats de la chambre des comptes de Mouila.

voudrais m'adresser surtout aux hauts cadres qui vont occuper ces logements. Ces logements appartiennent à l'Etat gabonais. C'est vous qui êtes les premiers à les occuper. Nous souhaitons vivement que vous puissiez garder ces bijoux. Afin que ceux qui vous remplaceront puissent aussi en bénéficier », a souligné Alexis Boutamba.

Le ministre de la Justice a également annoncé qu'il va tout mettre en œuvre afin que les autres juridictions puissent bénéficier également de logements. Si ces habitations sont ultramodernes, il n'en demeure pas moins qu'elles

sont encore dépourvues d'eau et d'électricité. « Nous pensons qu'avec le concours du gouverneur, les fournitures en eau et en électricité seront effectives, (...) », a souligné M. Boutamba.

Après la Ngounié, la prochaine étape sera l'Ogooué-Maritime si tous les moyens sont réunis. A noter que la Chambre provinciale des Comptes de Mouila a aussi compétence sur la province du Moyen-Ogooué.

À nous
Cotonou!

rwandair.com